

Que deviennent nos ampoules usagées ?

Ampoules à incandescence, halogènes, néon, ampoules économiques, LED... Les technologies se multiplient et il devient bien difficile de savoir quel type d'ampoules choisir et comment s'en débarrasser de manière respectueuse de l'environnement lorsqu'elles ne fonctionnent plus !

PETIT GUIDE DE TRI

Il existe 3 grandes catégories de lampes :

- Les ampoules à incandescence et halogènes

(fonctionnant sur le principe du filament - lampes «chaudes»)

Elles ne représentent aucun danger pour l'environnement et l'intérêt de leur recyclage n'est pas avéré à ce jour. Jetez-les simplement avec vos **ordures ménagères**. Elles seront incinérées et la fraction métallique sera récupérée en vue d'un recyclage. Veuillez toutefois à les emballer soigneusement afin d'éviter tout risque pour les collecteurs !



- Les lampes à décharge

(tubes luminescents communément appelés «néon ou TL» et ampoules compactes fluorescentes communément appelées «ampoules économiques»)

Ces lampes fonctionnent suivant le principe de la décharge de gaz («lampes froides»). Elles contiennent une quantité peu importante mais nécessaire de mercure. Il convient de les manipuler avec prudence et d'éviter de les casser car elles dégageraient des substances nuisibles pour notre santé et pour l'environnement !

Ces lampes doivent être apportées au **parc à conteneurs** sauf si elles sont cassées. Dans ce cas, jetez-les à la poubelle en veillant à les emballer soigneusement ! Si vous achetez de nouvelles lampes à décharge, profitez-en pour laisser les anciennes au point de vente.



- Les LED

(ampoules à diodes électroluminescentes)

Comme pour les lampes à décharge, les LED doivent être apportées au **parc à conteneurs** ou simplement jetées à la poubelle si elles sont cassées. Si vous en achetez de nouvelles, profitez-en pour laisser les anciennes au point de vente.



Il est à noter que tous les **luminaires** (lustres, lampadaires, lampes de bureau, éclairage de façade ou de jardin, ...) doivent également être déposés au **parc à conteneurs** ou remis gratuitement au point de vente (à l'achat d'un nouveau luminaire).

UN TRAITEMENT SPECIFIQUE... DE MULTIPLES FILIERES DE RECYCLAGE



Le système de collecte et de recyclage des lampes et luminaires usagés est financé par la **cotisation Recupel** que vous payez lors de l'achat.

Le mode de traitement des ampoules dépend de leur type, qualité et forme. Elles sont **triées** par catégories puis **broyées** et **tamisées** afin de séparer les différents matériaux : verres de différentes qualités, métal, plastique,... Le **métal** et les **plastiques** sont recyclés. Les **verres** de meilleure qualité, finement pilés, servent de matière première pour la production de nouvelles lampes. Le verre de moins bonne qualité est, notamment, réutilisé par l'industrie de la laine de verre ou les incinérateurs et fours de fusion.

Les **poudres fluorescentes** et le **mercure** sont récupérés puis filtrés et neutralisés afin d'être réutilisés ou dirigés vers des centres d'enfouissement technique spécialisés si leur réutilisation s'avère impossible. Le tout s'opère en milieu confiné afin d'éviter toute dispersion d'éléments potentiellement toxiques dans l'environnement.

De leur côté, les **luminaires** sont démontés et les différents matériaux (métaux, plastiques, bois, câbles, prises, papier, carton,...) suivent des filières de traitement et de recyclage appropriées.

Grâce à toutes ces opérations, nous pouvons limiter l'utilisation de matières premières, économiser l'énergie et réduire la quantité de déchets à éliminer.



Intercommunale du Brabant wallon
Gestionnaire de votre parc à conteneurs
www.ibw.be

Pour un environnement
de qualité, recyclons !
www.recupel.be

